



Communiqué de presse

Le 21 juin 2024

Cinq établissements semenciers classés « Maître semencier lin » 2024

Engagés dans une démarche d'amélioration continue pour fournir aux agriculteurs des semences certifiées de lin high tech, les coopératives AGRIAL, EXELIENCE, TERRE DE LIN, les ETS BRYGO et LINEA ont reçu le 12 juin 2024, à la suite de l'Assemblée Générale du SEMLIN, leur diplôme de « Maître Semencier Lin » par le SEMLIN.

Contacts

Myriam LEVY
Direction de l'Animation
Filière
Secrétaire Générale
Section Lin & Chanvre
[section.lin-
chanvre@semae.fr](mailto:section.lin-chanvre@semae.fr)

Rosine DEPOIX
Chargée de relations
presse
01 42 33 88 29
rosine.depoix@semae.fr

Un engagement continu pour approvisionner le marché en semences de qualité

Pour obtenir la distinction « Maître Semencier Lin », les établissements de semences doivent répondre à de nombreux critères sur l'ensemble du processus de triage, à la fois la traçabilité et aussi leur implication dans une démarche de pérennité de l'approvisionnement de la semence.

À toutes les étapes, ils s'engagent également à réaliser des contrôles de qualité pour mettre en marché des semences de haute technologie, c'est-à-dire à haut niveau de germination, quasi absentes de maladies, avec des traitements adaptés le tout en limitant les émissions de poussières.

Les établissements souhaitant obtenir le label « Maître Semencier Lin » sont audités par SEMAE (l'interprofession des semences et plants) qui vérifie que les établissements ont bien réalisé les améliorations attendues les années précédentes et prennent des engagements pour l'année suivante. L'ensemble de l'audit se fait dans une démarche d'amélioration continue.

Succès de la campagne 2023-2024 pour les semences de lin : engagements respectés et innovations pour la filière semences de lin

Les entreprises semencières Exelience, Terre de Lin, Agrial, Brygo et Linéa ont toutes rempli leurs engagements pour la campagne 2023-2024, en témoignant d'une démarche d'amélioration continue et d'une volonté d'innovation.

Parmi les réalisations notables, on peut citer l'acquisition de nouvelles grilles pour s'adapter à la taille des graines, le développement d'un prototype d'arracheuse-écapsuleuse pour une meilleure maturité des graines, la mise en place d'un suivi du passeport phytosanitaire chez les agriculteurs, la création d'une zone de récolte "strippeur" pour valoriser la fibre et la semence, et l'organisation de chantiers de visite récolte fauchage andainage pour maintenir toujours plus la proximité avec les agriculteurs.

Ces efforts permettent d'assurer la qualité des semences de lin, d'optimiser les rendements et de répondre aux besoins croissants des agriculteurs. Les entreprises signataires de la charte « maître semencier » s'engagent à poursuivre leur démarche d'innovation et d'amélioration continue pour la prochaine campagne.

Ainsi, celle-ci s'annonce prometteuse, avec de nouveaux objectifs ambitieux et des actions concrètes pour renforcer la performance et la compétitivité de la filière semences de lin fibre.

La filière lin résolument tournée vers l'avenir !

L'année 2023 a été particulièrement difficile en raison de conditions climatiques défavorables à la production de semences de lin. Toutefois, grâce aux efforts des opérateurs, qui avaient constitué des stocks l'année précédente et se sont rapidement rapprochés des autorités officielles pour trouver des solutions exceptionnelles, la filière a pu fournir des semences de qualité à l'ensemble de son marché.

Pour la campagne 2024, l'ensemble de la filière s'engage dans un effort collectif pour produire des semences de lin fibre. Cela se traduit par la mise en place du plus grand plan de multiplication en termes d'hectares ensemencés. La filière est plus consciente que jamais de l'importance cruciale de préserver les semences de lin fibre en quantité et en qualité.

À propos de SEMAE

SEMAE, l'interprofession des semences et plants, représente l'ensemble des acteurs de la filière soit 61 fédérations et associations professionnelles. Elle les accompagne afin de leur permettre de répondre aux enjeux alimentaires, climatiques, économiques et sociétaux.

Au sein de SEMAE, la Direction de la qualité et du contrôle officiel des semences et plants est chargée de l'exécution des missions de service public et a la charge de faire appliquer les règlements techniques du ministère de l'Agriculture concernant la production, le contrôle et la certification des semences et des plants.

La filière semences et plants française est une filière d'excellence et compétitive avec un chiffre d'affaires qui s'élève à 3.9 Md€, la France est le 1^{er} producteur européen (370 000 ha) et le 1^{er} exportateur mondial en semences agricoles (2,2 Md€) et 2^e exportateur mondial toutes semences confondues. Elle génère 11.000 emplois directs.